



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

*Personnel actif et retraité
des communes, départements, régions,
sapeurs pompiers, OPHLM, préfectures
et du secteur privé de la thanatologie,
des eaux, des organismes HLM*



PETITION FEDERALE

Défendons la qualité d'accueil des jeunes enfants (- 3 ans)

Depuis quelques années, l'accueil des jeunes enfants subit des mises en cause à travers les décrets successifs qui ont un seul but : abaisser les qualifications des professionnel-le-s et augmenter les places d'accueil au moindre coût.

Depuis 2008, le gouvernement annonce la création de 200 000 nouvelles places d'accueil. Cependant, les projets de modifications du décret du 20 février 2007 indiquent une nouvelle dégradation de la qualité d'accueil des jeunes enfants. Pour répondre à la pénurie chronique des modes d'accueil de la petite enfance, le gouvernement n'entend pas dégager de moyens supplémentaires. Les préconisations du rapport Tabarot sont une attaque à l'accueil collectif, à sa qualité et aux conditions de travail des professionnel-le-s, alors que les parents privilégient ce mode d'accueil pour sa qualité. Son objectif est d'orienter l'accueil vers les assistantes maternelles et/ou d'imposer la prise d'un congé parental.

Les différentes mesures prévoient ou mettent déjà en place :

- Avec la loi de financement de la Sécurité sociale 2009, la contribution financière de la CAF pour l'accueil collectif est actuellement soumise à l'inscription de 110% de leur capacité d'accueil. Ce taux d'inscription, voire de remplissage, passerait à 120% de la capacité d'accueil. Pour une structure de 60 places, il faudra 72 inscrits !
- Un projet de décret, toujours dans l'accueil collectif, modifierait les normes d'encadrement. Ces normes passeraient alors à un-e professionnel-le pour 6 enfants qui ne marchent pas au lieu de 5 et un-e professionnel-le pour 9 enfants qui marchent au lieu de 8. Ces nouvelles normes visent à recruter le moins possible.
- Dans la même logique, l'agrément délivré aux assistantes maternelles leur permet d'accueillir 4 enfants (au lieu de 3).. Les assistantes maternelles seront incitées à se regrouper par quatre pour accueillir 16 enfants au total, avec de moins en moins d'encadrement sanitaire et pédagogique.
- La création des jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans avec un taux d'encadrement d'un-e professionnel-le pour 12 enfants et payant pour les familles. Une fois de plus, l'état se désengage et ce sont les collectivités et les familles qui devront payer. Ces jardins d'éveil pourraient être mis en place dans les écoles maternelles, et ainsi mettre en cause les fondements de notre système éducatif.

En clair, bien qu'il soit important d'augmenter l'offre d'accueil, ces projets gouvernementaux, sans les moyens budgétaires nécessaires, constituent un leurre pour les familles et une dégradation sans précédent de la qualité d'accueil.

En cohérence étroite avec les directives européennes sur les services, ces mesures s'inscrivent bien dans la logique de déréglementation, d'ouverture à la concurrence et de privatisation.

Parents et enfants ont besoin de structures et de services de qualité, conçus pour l'éveil et le développement des jeunes enfants qui garantissent leur bien-être et leur sécurité et dans lesquels des personnels qualifiés puissent exercer toutes leurs compétences.

Le gouvernement doit retirer ses projets !

Fédération CGT des Services Publics - case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Tél : (+33) 01 48 18 83 74 – Fax : (+33) 01 48 51 98 20 – Site : www.spterritoriaux.cgt.fr - e mail : fdsp@cgt.fr

